



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) POUR LE DEPLACEMENT DU SKATE PARC DU GYMNASSE JACOB VERS LE PARC DES SPORTS ALFRED-MARCEL VINCENT ET LA CREATION D'UN TERRAIN DE BASKET 3X3 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « 5000 EQUIPEMENTS » AXE 1- EQUIPEMENTS DE PROXIMITE**

Livry-Gargan, le

04 JUIN 2025

N° 2025- 030

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la commune d'encourager et d'inciter les livryens à pratiquer une activité sportive ;

Vu le projet de déplacer le Skate Park actuellement localisé à proximité du gymnase Jacob vers le parc des sports Alfred-Marcel Vincent, dans une logique de valorisation des espaces sportifs existants et d'optimisation des usages ;

Vu que cette relocalisation s'inscrit dans une volonté de renforcer l'offre sportive locale, de dynamiser le parc des sports et de proposer à la population, notamment aux jeunes et aux familles, un lieu de pratique plus central, mieux intégré et plus polyvalent ;

Considérant que ces travaux permettront de valoriser l'ancien plateau sportif par l'implantation d'un skate parc renouvelé, plus attractif, avec la création d'un nouveau terrain de basket 3x3 et de renforcer l'attractivité du parc des sports, qui deviendra un pôle de loisirs intergénérationnel, adapté aux pratiques libres et conviviales.

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du dispositif « 5000 équipements » Axe 1 – Equipements de proximité;

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de l'Agence Nationale du Sport (ANS) afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

#### DECIDE

**Article 1 :** De solliciter le concours financier de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du dispositif cadre du dispositif « 5000 équipements » Axe 1 – Equipements de proximité, afin qu'elle apporte son soutien à l'opération de déplacement du skate Park du gymnase Jacob vers le parc des sports Alfred-Marcel Vincent et création d'un terrain de basket 3X3;

**Article 2 :** d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

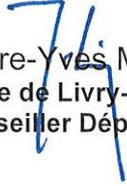
DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
<b>Travaux</b>		<b>Aides publiques</b>		
<b>Parc des Sports Alfred-Marcel Vincent</b> : Création d'une plateforme en grave naturelle non traitée + création d'un mur anti bruit + Pose de pare ballon pour le nouveau skate parc/terrain de basket 3X3	139 844,00 €	<b>Agence Nationale du sport « Plan 5000 équipements – Axe 1 « Equipements de proximité»</b>	76 680,00 €	40%
<b>Site Jacob</b> : Démolition de voirie/ Dépose de mobilier urbain/ démolition d'ouvrages existants/ création d'une grave naturelle non traitée	24 803,00 €	<b>Région Ile de France « Soutien régional à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens »</b>	76 680,00 €	40%
Dépose des module Skate Park ( <b>Site Jacob</b> ) et repose des modules ( <b>Site AMV</b> ) + Skate rail	5 087,00 €			
Acquisition et installation de 2 buts de basket, coloration du plateau de basket 3X3, installation de bancs et d'une clôture grillagée	21 966,00 €			
		<b>Commune de Livry-Gargan</b>	38 340,00 €	20%
		<i>Dont Fonds Propres</i>	38 340,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>191 700,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>191 700 00 €</b>	<b>100,00%</b>

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet [www.telerecours](http://www.telerecours.fr).



  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller Départemental

